



CAMPAGNE POUR LA RÉNOVATION DES HLM

La ministre espère 63 millions \$ pour 2005

En réponse à un journaliste de TVA qui lui demandait, le 16 mars, si elle comptait augmenter le budget destiné à la rénovation des HLM au Québec, la ministre Nathalie Normandeau a affirmé vouloir dépenser 63 millions \$ en 2005, soit 11 M \$ de plus qu'en 2004.

Cette réponse de la ministre est le résultat direct de la campagne de lettres que nous avons adressée à tous les député-e-s de la province. En effet, beaucoup d'associations ont repris le mot d'ordre de la FLHMQ et sont allées remettre à leur député-e une liste des travaux à faire dans leur HLM et souvent même des photos. Cette action s'est reproduite dans toutes les régions du Québec dans le but de faire réaliser au gouvernement que les 52 M \$ investis en réparation sont nettement insuffisants et que ça prendrait au moins 100 M \$ par année pour moderniser les HLM du Québec qui en ont grandement besoin. Nous ne sommes pas les seuls à dire qu'il n'y a pas assez d'argent d'investis pour moderniser les HLM. Le Regroupement des offices évalué à 95 M \$ les besoins en réparation.

Une conférence de presse organisée à Montréal, par la FLHMQ avec les locataires des habitations Duffcourt à Lachine et le COVIQ, nous a permis de montrer aux médias l'état misérable de logements, affectant la santé et la qualité de vie des locataires.

Il est important de préciser que ces 100 M \$, que nous demandons, ne représenteraient en réalité que 40 M \$ en

contribution directe du gouvernement du Québec, soit à peine 20 M \$ supplémentaires dans le prochain budget du ministre Audet. Les HLM étant un programme à frais partagés, toute augmentation de dépenses est assumée à 50 % par le gouvernement fédéral et à 10 % par les municipalités. Plusieurs villes, notamment Montréal, sont d'accord pour hausser leur

contribution et la Société canadienne d'hypothèques et de logement a un surplus accumulé de 3 milliards \$ qui dort dans ses coffres.

La déclaration de la ministre Normandeau est un pas dans la bonne direction puisqu'elle semble reconnaître qu'il faudra investir beaucoup d'argent dans l'avenir pour moderniser nos 65 000 logements HLM. Reste à voir maintenant si dans le budget qu'il déposera en avril, le ministre des Finances, Michel Audet, lui permettra vraiment de hausser à 63 millions \$ le budget destiné à la réparation des HLM.



Que voulons-nous pour nos HLM ?

Des rencontres régionales ont lieu présentement un peu partout au Québec pour préparer la tenue de notre 6^e congrès, les 14 et 15 mai, à l'Université Laval à Québec. Placé sous le thème « Imaginons un avenir meilleur pour nos HLM », ces rencontres permettent à nos 300 associations membres d'amorcer les discussions sur les questions importantes que nous devons résoudre lors du congrès. À l'approche du projet de politique en habitation du gouvernement libéral, nous devons développer notre propre vision d'avenir pour nos HLM. Après tout, c'est nous qui y vivons !

Les sujets de discussion les plus chauds

La volonté du réseau de la santé de mettre la main sur les HLM pour y faire entrer plus ou moins directement leurs patient-e-s est très contesté dans nos rangs. Personne ne veut demeurer dans un ghetto où on a besoin d'une armée de travailleurs sociaux pour assurer la tranquillité des lieux. Sommes-nous capables d'être accueillants envers ceux et celles qui ont des difficultés importantes tout en maintenant un certain équilibre social ?

Plusieurs offices doivent continuellement reporter des travaux de rénovation pourtant jugés urgents par les locataires. Le budget de 52 M \$ est nettement insuffisant pour moderniser nos HLM et les locataires commencent à s'impatienter. Quelles actions efficaces devons-nous faire dans la prochaine année pour sensibiliser notre gouvernement ?

Les CCR existent maintenant dans beaucoup d'offices. Certains publient un journal, donnent des sessions de formation aux locataires, etc. Jusqu'à où veut-on aller ? Veut-on être décisionnel sur les règlements d'immeubles ? Veut-on gérer une petite partie du budget ? Certains locataires au CA de l'office ont été destitués car ils ou elles ne collaboraient pas assez avec leur CCR. Comment devrions-nous agir envers les offices qui ne font aucun effort pour avoir un CCR ? Peut-

on exiger que le CA siège publiquement avec une période de questions et de commentaires des locataires ?

Une date à ne pas oublier

Les associations ont jusqu'au **15 avril** pour inscrire leurs deux délégué-e-s au congrès. Ne vous laissez pas arrêter par des questions de transport. Inscrivez-vous et nous trouverons ensemble une solution à vos problèmes de transport. C'est aussi la date limite pour nous faire parvenir les propositions que vous voulez soumettre aux discussions et pour mettre en candidature un-e locataire de votre région pour siéger au conseil d'administration de la FLHLMQ.

Nous attendons également la réponse de Nathalie Normandeau, la ministre res-



ponsable des HLM, à notre invitation de venir prendre la parole à notre congrès.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

Mémoire de la FLHLMQ sur le projet de politique du médicament

Sous le titre « *La santé de la population passe bien avant la santé de l'industrie pharmaceutique* », la FLHLMQ a rédigé un mémoire pour demander la gratuité des médicaments pour les personnes âgées et les bénéficiaires de la Sécurité du revenu.

Si nous nous avançons sur le terrain de la santé, c'est parce que nos membres doivent souvent faire des choix difficiles entre l'achat de nourriture ou de médicaments. Comment peut-on affirmer sérieusement que le droit à la santé est reconnu pour tous les citoyen-ne-s du Québec peu importe leur classe sociale quand les plus pauvres ne peuvent pas se payer les médicaments prescrits par leur médecin ?

Alors que le Parti libéral a promis, lors des élections, de rétablir la gratuité des médicaments pour les plus pauvres, nous sommes amèrement déçus de constater que le projet de politique du ministre Couillard ne se fixe pas pour but principal de corriger cette situation profondément troublante pour notre système de santé. Pire, le projet évacue toutes les propositions controversées du point de vue de l'industrie pharmaceutique ou des compagnies d'assurances privées qui permettraient peut-être de réaliser vraiment des économies et donc de financer la gratuité pour les plus pauvres.

Vous pouvez lire la version complète de notre mémoire au www.flhlmq.com.

Bienvenue à la ministre Nathalie Normandeau

Le remaniement ministériel effectué par Jean Charest aura eu au moins un point positif pour nous. Après avoir subi durant deux longues années l'intransigeance du ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, nous aurons maintenant la chance de repartir à neuf avec une nouvelle ministre, la députée de Bonaventure, Nathalie Normandeau.

Deux ans de piétinement

Nous espérons que l'arrivée de la ministre Normandeau permettra de renouer le dialogue devenu presque inexistant entre le gouvernement et ses 65 000 ménages locataires. En effet, la culture du secret et le refus de travailler en véritable partenariat au cours des deux premières années de règne des libéraux a fait stagner ou reculer plusieurs points touchant la vie des locataires :

- La rédaction dans le plus grand secret d'une politique en habitation qui a comme mission de « *réduire les écarts existants pour ce qui est des avantages consentis* », selon le Plan de modernisation 2004-2007 déposé en mai 2004 par la présidente du Conseil du



trésor, Monique Jérôme-Forget.

- Un comité de travail conjoint (SHQ, Regroupement des offices, FLHLMQ, FRAPRU, etc.) attend impatiemment depuis 30 mois une réponse à des recommandations pour modifier le règlement d'attribution des HLM dans une perspective de mixité sociale ;

- Coupure sauvage de 25 % dans les budgets alloués à la rénovation des HLM annoncée en plein milieu d'année, ce qui a eu pour conséquences de stopper complètement les travaux dans plusieurs offices en 2003 ;
- Refus du président de la SHQ, Pierre Cliche, de discuter des enjeux concernant les HLM avec les membres du CA de la FLHLMQ ;
- Rejet du revers de la main d'un projet de code d'éthique pourtant approuvé par le Regroupement des offices et par la FLHLMQ qui reconnaissait le rôle particulier des représentant-e-s des locataires au CA de l'office et au CCR ;
- Refus de négocier les modalités du Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale (PAICS) et de communiquer aux partenaires communautaires les évaluations pourtant positives du programme ;
- Refus d'envisager des mesures plus contraignantes pour forcer les offices à respecter la Loi de la SHQ concernant la mise en place des CCR.

Augmentations déguisées réclamées par les offices

Il y a quelques années, les offices demandaient de modifier le règlement sur la location des HLM afin de pouvoir augmenter le loyer des locataires. Les offices voulaient pouvoir facturer plus cher pour les stationnements, pour les laveuses-sécheuses, pour la surveillance, etc. Si cela avait été adopté, l'office de Montréal aurait pu charger 100 \$/par mois pour ses stationnements plutôt que seulement 10 \$. Heureusement, sous le PQ, nous avons réussi à maintenir les loyers à 25 % de nos revenus en nous opposant à ces augmentations déguisées.

Dans son dernier bulletin de mars/avril 2005, le président du Regroupement des offices, Bernard Tanguay, revendique « *plus de souplesse dans la tarification des services (...) et demande à la SHQ de modifier le règlement de location afin de permettre une marge de manœuvre locale dans la détermination de l'offre et de la tarification des services aux résidents* ».

Une autre bonne raison pour rester mobilisé-e-s et vigilant-e-s face au projet de politique d'habitation que doit rendre public le gouvernement libéral au cours des prochains mois.

Une occasion de relancer le dialogue

C'est pour toutes ces raisons que nous sommes heureux d'applaudir la nomination de Nathalie Normandeau. Nous espérons maintenant pouvoir la rencontrer le plus tôt possible afin de relancer le travail en partenariat pour développer une bonne politique en habitation qui respectera les locataires du logement social. Nous voulons également l'inviter à venir prendre la parole à notre congrès des 14 et 15 mai à Québec.

La ministre a déjà annoncé son intention de rendre public le projet de politique d'habitation en juin et de tenir une Commission itinérante à travers le Québec cet automne ainsi qu'une Commission parlementaire avant la fin de l'année.

Souhaitons, pour elle comme pour nous, que cela soit l'occasion d'un nouveau départ.

Forte progression partout au Québec

En mai 2002, l'Assemblée nationale du Québec a modifié la Loi de la Société d'habitation du Québec afin d'obliger tous les offices d'habitation à former un comité consultatif de résidents (CCR). Le législateur voulait ainsi garantir que les locataires qui le désirent puissent partout au Québec, s'impliquer activement dans la gestion de leur HLM. Réussir à implanter cette réforme représentait un énorme défi puisqu'il s'agissait concrètement de former des CCR dans 547 offices, dont plus de 400 dans des offices de moins de 100 logements répartis dans les nombreux villages du Québec.

Après avoir contribué à former des CCR dans la centaine d'offices de grandes tailles en 2003, la FLHLMQ s'est orientée vers la création de CCR dans les offices de petites tailles durant l'année 2004. Différentes activités ont eu lieu avec le soutien financier de la SHQ :

- sondage réalisé auprès de la direction des petits offices pour identifier les difficultés à former des CCR ;
- tenue d'une Table ronde avec une trentaine de locataires membres de CCR dans de petits offices ;
- réalisation et diffusion d'un DVD témoignant de l'expérience positive des CCR tant du point de vue des directeurs que des locataires ;
- 16 sessions de formation sur une base régionale ;
- interventions directes auprès des offices et des locataires pour mettre en place des CCR ;
- diffusion d'outils pour permettre au CCR d'analyser le budget de l'office et de faire un audit sur l'entretien et les rénovations.

Si au départ, moins de 25 % des petits offices déclaraient avoir un CCR, soit environ 87, nous avons réussi à porter ce nombre à près de 200. Le tableau ci-contre donne le nombre de CCR dans chacune des régions du Québec.



Même s'il reste encore du travail à faire, nous devons nous réjouir du grand pas en avant que nous avons fait dans l'implantation des CCR un peu partout à travers le Québec. Il en existe maintenant 289.

Les locataires souhaitent s'impliquer mais ne veulent pas devoir s'imposer.

Alors qu'au départ, nous pouvions présumer qu'il serait difficile de constituer des CCR dans de petits immeubles habités par des personnes âgées, notre expérience fut plutôt tout autre. Dans une centaine de municipalités, nous avons assisté à la formation de nouveaux CCR. La plupart du temps, ceux-ci se sont mis en place à la suite d'une simple assemblée générale d'information. Dans plus de 80 % de nos interventions, nous avons réussi à former un conseil de 3, 5, 7, 13 locataires, et ce, même dans des immeubles de 20 logements et moins.

En prenant appui sur les deux locataires déjà au CA de l'office, et sur l'existence de comités de locataires, il s'agissait essentiellement de convaincre quelques volontaires d'accepter de participer à des rencontres de consultation durant

Région	Nb d'offices	Nb d'offices qui ont un CCR (%)	Nb d'offices sans réponse
Bas Saint-Laurent	57	31 (54 %)	13
Saguenay-Lac-St-Jean	39	17 (44 %)	9
Québec	26	10 (38 %)	5
Mauricie	29	15 (52 %)	7
Estrie	22	11 (50 %)	9
Montréal	1	1 (100 %)	0
Outaouais	18	9 (50 %)	3
Abitibi	25	12 (48 %)	8
Côte Nord	18	9 (50 %)	3
Nord-du-Québec	3	0 (0 %)	1
Gaspésie	25	12 (48 %)	5
Chaudière-Appalaches	85	37 (44 %)	22
Laval	1	1 (100 %)	0
Lanaudière	39	29 (74 %)	6
Laurentides	35	19 (54 %)	10
Montérégie	81	50 (62 %)	17
Centre-du-Québec	43	26 (60 %)	10
Total	547	289 (53 %)	128

« Là où ils existent et jouent pleinement leur rôle, les CCR permettent de mettre en place une gestion plus harmonieuse des rapports entre les offices et les locataires. Les comités ne sont pas seulement le véhicule des récriminations individuelles mais favorisent la sélection par les locataires de dossiers prioritaires sur lesquels ils peuvent travailler de manière constructive et responsable avec les offices. Cela suppose bien sûr une oreille attentive, une réceptivité de la part des offices mais cette attitude positive existe et continue de se développer. »

Pierre Cliche, président de la SHQ – novembre 2004

l'année. Et si possible, d'accepter de se porter responsable de leur organisation.

Comme il existe un fort sentiment d'insécurité chez les personnes âgées, il est essentiel que les locataires sentent que leur participation est désirée par la direction de l'office. Dans de tels cas, les volontaires ne manquent généralement pas. À l'opposée, là où les locataires sentent que leur participation n'est pas souhaitée, peu de personnes veulent s'imposer.



Le CCR peut prendre des formes plus souples

Nous constatons aussi qu'il faut éviter de formaliser inutilement le fonctionnement des CCR pour laisser le plus de place possible à l'initiative des résident-e-s. Certains ont un président, d'autres alternent l'animation. Le secrétariat peut aussi varier d'une fois à l'autre entre les locataires et la direction de l'office. Plusieurs petits offices organisent eux-mêmes deux, trois ou quatre assemblées de consultation annuellement. D'autres

ouvrent les travaux de leur conseil d'administration à tous les locataires avec une période de questions et de consultation.

Dans l'immense majorité des cas, lorsqu'il existe une association de locataires qui regroupe tous les résident-e-s, c'est tout simplement elle qui agit comme comité consultatif. Il ne sert à rien de dédoubler les structures puisque le but recherché est précisément de consulter les locataires de façon organisée.

Parmi les autres ingrédients de la réussite, il faut également rassurer les locataires qui s'aventureront dans le CCR qu'ils et elles pourront, par la suite, compter sur

le personnel de l'office et de la FLHLMQ pour les aider à résoudre les problèmes pratiques de fonctionnement qui ne manqueront pas de se poser. C'est le lot de tous les groupes d'individus qui doivent apprendre à travailler en équipe.

Dans ce que nous pourrions qualifier de service après-vente auprès des CCR que nous avons constitués, nous constatons que de très nombreuses questions se posent sur le fonctionnement des offices, l'accès à l'information, les bonnes pratiques dans le réseau, les moyens d'évaluer le travail et les services, etc.. À vrai dire, nous recevons des dizaines de demandes d'informations et de conseils en provenance des locataires actifs au sein des CCR que nous avons contribué à mettre au monde. Le réseau des CCR aura donc besoin, dans l'avenir, d'être alimenté et stimulé par un échange d'informations et d'expériences. C'est un nouveau mais heureux problème !

Comment agir sur les récalcitrants ?

Dans le cas des 128 offices dont nous sommes sans nouvelles et des 130 offices qui admettent ne pas avoir de CCR, nous avons une solution simple pour les amener à se conformer à la Loi de la SHQ.

Puisque les libéraux ont pris l'engagement « d'assurer la consolidation et le développement des comités consultatifs de locataires dans les HLM » dans leur programme électoral en habitation, nous demanderons à la nouvelle ministre responsable de l'habitation, Nathalie Normandeau, de passer à l'action.

À défaut de former un CCR, les offices devraient être obligés de tenir publiquement les rencontres de leur conseil d'administration avec une période ouverte aux questions et commentaires des résident-e-s comme c'est déjà en application dans plusieurs petits offices. C'est une mesure simple et efficace qui forcerait la transparence et la consultation et qui convaincrerait probablement certains offices à faire plus d'efforts pour mettre en place un CCR.

Nous aurons l'occasion de discuter du travail à l'intérieur des CCR lors de notre congrès des 14 et 15 mai prochain.

En haut : le CCR de Roberval.
Ci-contre : le CCR de Magog.

Ne nous laissons pas rabaisser !

Devant le rôle de plus en plus actif joué par des comités consultatifs qui prennent leur fonction bien au sérieux, certains offices tentent de minimiser la valeur des CCR. Ainsi, le CCR ne serait qu'un moyen parmi tant d'autres pour permettre aux gestionnaires de prendre le pouls des locataires, au même titre que les sondages Léger & Léger, la présence des directeurs sur le terrain, la consultation des organismes du milieu, etc..

Ainsi, même si l'Assemblée nationale du Québec a pris la peine de voter une loi, en mai 2002, obligeant tous les offices à mettre en place un comité consultatif de résident-e-s (CCR), ce n'est pas encore suffisant pour convaincre les gestionnai-

res de porter toute l'attention qu'elle mérite à la voix des principaux concernés. Si le législateur avait voulu qu'on traite sur le même pied d'égalité le point de vue des résident-e-s et le point de vue de la firme de sondage Léger & Léger, ou des autres fonctionnaires de l'offices, ou des employé-e-s des organismes qui n'habitent pas dans les HLM, il l'aurait

indiqué dans la loi.

Ne nous laissons pas freiner dans nos démarches ! La Loi de la Société d'habitation du Québec a été renforcée précisément pour garantir qu'on accorde plus d'importance aux locataires. Après tout, ils et elles paient la moitié des coûts des HLM.



Attention dans les escaliers

Dans presque tous les villages du Québec, il y a un HLM pour personnes âgées. C'est généralement un immeuble de deux étages sans ascenseur. Selon une étude réalisée par Donna Lockett Ph.D. et Nancy Edward, Ph.D., « on signale au moins une chute par an dans près d'un tiers des milieux de vie des aînés, les chutes ayant lieu dans les escaliers dans environ 15 % des cas. »

Doit-on éviter de prendre l'escalier ? Au contraire, des spécialistes préconisent que de maintenir une activité physique est le meilleur moyen de rester en santé le plus longtemps possible et d'éviter les chutes. Il ne faut donc pas éviter de prendre l'escalier mais s'assurer que celui-ci est sécuritaire.

Votre CCR ou votre association de locataires devrait faire une petite inspection des escaliers pour vérifier les aspects suivants :

- L'escalier est-il stable et sans vibration ?
- Les marches sont-elles toutes égales et de la même hauteur ?
- Les marches ne doivent pas avoir plus de 7 pouces de hauteur et au moins 11 pouces de profondeur ?
- Le revêtement est-il glissant lorsqu'il y a de l'eau ou de la neige ?
- Le rebord des marches est-il assez contrastant ?
- L'éclairage est-il suffisant ?

NOUVELLES DES CCR

CCR de Gaspé

Les membres du CCR ont procédé à une visite de tous les logements de l'office pour prendre en note les réparations souhaitées par les locataires. Un rapport de ces visites a été déposé au conseil d'administration de l'office pour l'aider à préparer l'élaboration du budget et du plan triennal de rénovation.

Retour de TPS

À Longueuil, l'office a pris plusieurs initiatives intéressantes pour faciliter le travail de son CCR. Avec le retour de la TPS, il songe à engager une personne-ressource pour travailler en collaboration avec le CCR à supporter la vie associative et à développer la vie communautaire. L'office a également confié la rédaction de son bulletin d'information, *Le collaborateur*, aux membres du CCR. Les bénévoles du CCR pourront compter sur un local bien équipé pour organiser leurs différentes activités.

PROBLÈMES LIÉS À LA JOUISSANCE DES LIEUX

Comment agir efficacement et humainement ?

En collaboration avec les offices, les directeurs et la FLHLMQ, la Société d'habitation du Québec a récemment produit un ajout au guide des bonnes pratiques administratives expliquant comment intervenir lorsqu'il y a des troubles de voisinage dans les

HLM. Voici un tableau qui résume l'approche que la SHQ suggère d'adopter en fonction de l'importance du problème. À noter qu'une bonne intervention comprend 3 étapes : la prévention, la médiation et, en dernier recours, la répression.

Problématique	Prévention	Médiation	Répression
Troubles de voisinage : bruit, musique, conflits entre locataires, etc.	Rappeler périodiquement les règlements municipaux concernant le bruit. Prôner le dialogue entre voisins comme meilleur moyen de résoudre les conflits.	Rencontrer les personnes fautives et plaignantes pour établir un contrat social.	Suggérer aux personnes lésées de se mobiliser pour obtenir une ordonnance de la Régie.
Délinquance : graffitis, vandalisme, chahut, etc.	Encourager les activités pour les jeunes à l'intérieur et à l'extérieur des HLM. Organiser une campagne d'embellissement avec les locataires.	Demander la collaboration des parents des enfants concernés et proposer, si possible, des ressources.	Proposer des travaux compensatoires aux enfants fautifs ou des dommages aux parents.
Activités criminelles : violence, agression, prostitution, vente de drogue, etc.	Réaménager les espaces douteux. Encourager les locataires à signaler les gestes de violence.	Rencontrer les personnes violentes et leur rappeler les conséquences de leurs gestes (tolérance zéro).	Travailler en concertation avec les organismes (police, CLSC, associations).
Problèmes de santé mentale	Favoriser l'intégration des résidents dans les activités et les associations. Favoriser la compréhension des problèmes de santé mentale auprès des résidents et des employés.	Aider à l'obtention d'un soutien pour la personne.	Envisager une résiliation du bail pour obtenir le soutien approprié de la famille ou du CLSC.
Perte d'autonomie	Favoriser la tenue d'activités pour briser l'isolement social.	Signaler les personnes ayant besoin de soutien aux organismes concernés.	Envisager une résiliation du bail pour obtenir le soutien approprié de la famille ou du CLSC.

QU'EN PENSE LE DIRECTEUR ?

Damnés chiens, damnés chats !

Le Comité consultatif des résidents a proposé au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Longueuil, suite à la fusion des 8 offices municipaux d'habitation, un règlement d'immeuble où les chats et petits chiens seraient autorisés dans les logements. Suggestion qui fut retenue. Branle-bas de combat chez les locataires ! À notre surprise, ce sont les locataires eux-mêmes, retraités, qui remettaient en doute cette décision. Pétitions dans certains immeubles déclarant que les chats et chiens seraient les nouvelles sources d'ennui tant au niveau de l'hygiène que du bruit.

Pourtant, dans ces immeubles, il y avait déjà des locataires ayant de tels animaux et les locataires voisins les toléraient. L'ensemble des locataires craignait alors que permettre ouvertement la présence des animaux inciterait de nombreux locataires à s'en procurer un.

Un an plus tard, lors de ma tournée de rencontres avec les locataires, je demandais aux locataires comment ils avaient vécu leur première année avec ce règlement permettant la présence de ces animaux. Première constatation, rares sont les locataires qui se sont rués à l'animalerie. Deuxième constatation, ceux qui s'en sont procuré un, ont opté pour le chat. Regrettent-ils leur choix ? Non. Pourquoi ? Une présence, quelqu'un à

qui parler, un « désennui », une raison pour s'habiller...explications données dans des mots faisant appel aux sentiments profonds de la personne. Leur animal était un baume sur leur solitude et un déversoir de leur surplus affectif. Troisième constat, les locataires, non propriétaires d'un animal, acceptent généralement la présence d'un animal chez leur voisin. Bref, les locataires ne veulent pas d'animaux dérangeants.

Jusqu'à présent, les locataires propriétaires d'animaux sont responsables de leur animal. Il y a même une locataire qui m'a dit dans le creux de l'oreille « depuis qu'elle a son chat, elle en a regagné pis est beaucoup moins dérangeante pour nous autres ». Ah bon !

Jean-Benoît Laberge
Directeur général, OMH Longueuil

Du mouvement au CA de la FLHLMQ

Depuis notre congrès de mai 2003, il y a eu plusieurs départs et arrivées au sein des treize membres du conseil d'administration de la Fédération.

Nous avons eu successivement le départ de Gilles Dion (Beauce-Appalaches), Jean Villeneuve (Outaouais), Pauline Vallières (Mauricie), Eugène Giroux (Montérégie) et Marthe Richard (Québec). Et l'arrivée de Marjolaine Morin (Beauce-Appalaches), Lilianne Gagnon (Outaouais), Gabrielle Couture (Mauricie) et Jean Crépeau (Montérégie). Les autres membres du CA étant : Jean-Marie Doyon (Estrie et Centre-du-Québec), Raymond Dagenais (Laval), Roger Brunet (Laurentides/Lanaudières), Manon Jean (Saguenay/Lac-Saint-Jean/Côte Nord), Madeleine Boudreault (Abitibi), Mario Théberge (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie) et



Jacqueline Moisan et Rita Hulsman (Montréal). Notre président, Jean-Marie Doyon, nous a déjà fait part de sa volonté de ne pas solliciter un nouveau mandat puisqu'il quittera bientôt les HLM.

Tous nos administrateur-trice-s verront leur mandat se terminer avec la tenue de notre 6^e congrès. Ces personnes peuvent évidemment se représenter pour un nouveau mandat de deux ans s'ils ou elles le désire, au même titre, que tout autre locataire mis en candidature par une association ou un CCR membre de la FLHLMQ. Chaque membre a reçu un bulletin de mise en candidature qui doit être retourné à la FLHLMQ pour le 15 avril.

Pourquoi devenir membre de la FLHLMQ ?

Votre association ou CCR pourra bénéficier de ses services et de son soutien. Vous contribuerez aussi à créer un mouvement fort et représentatif qui sera mieux à même de défendre et d'améliorer la qualité de vie de vos membres. La cotisation annuelle est de 25 \$ par association ou CCR (50 \$ pour les 100 logements ou plus).

Il vous suffit de remplir et de nous retourner ce coupon.

Nom de l'organisme _____

Personne à contacter _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Tél. () _____ Téléc. () _____

Nombre de logements _____

Joindre un chèque au nom de la

FLHLMQ, 1215, de la Visitation, bur. 105, Montréal, Qc, H2L 3B5

Pour contacter la fédération

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec
1215, de la Visitation,
local 105, Montréal, H2L 3B5

Téléphone : (514) 521-1485

1-800-566-9662

Télécopieur : (514) 527-3403

Courriel : flhlmq@qc.aira.com

Web : www.flhlmq.com